
L'APF INTERPELLE LES CANDIDATS

Du 20 au 27 mars, les conseils généraux seront renouvelés par moitié à l'occasion des élections cantonales.

Les conseils généraux sont les « chefs de file » de la politique sociale du handicap dans leur département (aide sociale, schéma départemental, maisons départementales des personnes handicapées).

Pour l'APF, ces élections cantonales constituent une opportunité pour questionner et dialoguer avec les candidats sur les orientations qu'ils souhaiteraient porter en matière de politique de handicap.

L'APF rappelle son attachement à une politique transversale du handicap qu'elle a développée dans son plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! ».

Ces élections cantonales s'inscrivent également dans une période de mise en œuvre de la nouvelle gouvernance médico-sociale (mise en place des ARS, des instances régionales de concertation, appels à projet...) et de débat national sur la dépendance.

Au regard des principales préoccupations des personnes en situation de handicap qu'elle représente et de l'actualité sociale et médico-sociale, l'APF interpelle les candidats autour de 3 questions :

1. L'accessibilité des transports et des lieux publics : les obligations des conseils généraux

L'accès aux transports interurbains, aux lieux publics (administrations départementales, collèges, sites touristiques...) est essentiel pour les personnes en situation de handicap. Cela constitue également un véritable enjeu au regard du vieillissement de la population mais aussi pour le confort d'usage et de vie de tout citoyen. La loi « handicap » du 11 février 2005 a renforcé les obligations législatives en fixant un délai maximum de mise en accessibilité des lieux publics et des réseaux de transports existants pour 2015. Le conseil général est donc dans l'obligation d'impulser une politique qui peut aussi s'appuyer sur le principe de non-discrimination et dans la démarche de développement durable.

➤ **Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général respecte le délai de 2015 ?**

Le Groupe socialiste et apparentés du Conseil Général des Alpes-Maritimes, est dans l'opposition. Face à la majorité UMP et à ses choix politiques et budgétaires (le département est sous la moyenne des départements de plus d'un million d'habitants pour les dépenses liées aux personnes handicapées et se place au 16^e rang sur ces 20 départements hors Paris) notre rôle est et sera avant tout le rappel à la loi et la demande d'actes concrets concernant l'application effective de la loi de 2005 sur l'accessibilité qu'il s'agisse du réseau de transport ou de l'accès aux bâtiments.

2. L'aide à l'autonomie : en attendant la reconnaissance du risque autonomie

L'application du droit à compensation et le financement des moyens de compensation sont primordiaux pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux aides qui leur sont nécessaires (aides humaines, aides techniques, aménagement du logement et du véhicule, aides exceptionnelles). L'APF vient de publier un livret « Du droit à compensation... à la reconnaissance du risque autonomie ». Ce livret s'appuie sur des témoignages pour dénoncer les limites du dispositif actuel (prestation de compensation, maison départementale) qui ne répondent pas suffisamment à l'attente des personnes en situation de handicap et de leur famille. L'APF propose la reconnaissance du risque autonomie.

➤ **Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général garantisse à tous l'accès aux aides à l'autonomie et leur financement intégral ?**

Le Gouvernement a décidé de lancer en 2011 un grand débat national sur la dépendance. Pour le moment il ne vise que les personnes âgées. Nous considérons que ce débat sur la dépendance doit être élargi à la problématique plus générale de l'autonomie et de ce fait toucher également la situation des personnes handicapées.

3. L'offre de service sociale et médico-sociale : pour le développement d'une offre de qualité et de proximité

Une offre de service sociale et médico-sociale, de qualité et de proximité, est déterminante pour garantir la participation à la vie sociale des personnes en situation de handicap et apporter un soutien à leurs proches. L'APF, à la fois mouvement représentatif des personnes et gestionnaire de services et d'établissements, est attachée à une telle offre de service personnalisée et diversifiée sur tout le territoire. Or, dans tous les départements, cette offre de service reste insuffisante, voire inadaptée au regard des projets et attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches, qui se retrouvent sans solution. Un réel diagnostic des attentes et des besoins - avec l'appui de la maison départementale des personnes handicapées - doit être posé du niveau local au niveau régional pour définir les schémas départementaux et régionaux et arbitrer la programmation budgétaire.

➤ Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin que le conseil général garantisse à tous l'accès à cette offre de service de qualité et de proximité ?

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes a voté en juin 2007, le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes handicapées 2007-2011.

Ce schéma prend donc fin en 2011. La préparation du prochain plan devra cette année être l'occasion d'une réelle concertation avec les représentants des personnes handicapées.

La prise en charge par le CG de 35 Assistant(e)s de Vie Scolaire (AVS), était en 2006 une avancée obtenue par le groupe socialiste et apparentés. Nous sommes en 2011, les besoins sont plus importants mais les moyens sont identiques. Le métier des AVS devrait être reconnu comme une nécessité pour accompagner les enfants et les jeunes adultes handicapés afin de leur permettre d'être intégrés dans tous les cursus éducatifs, du plus jeune âge à l'université et au sein des grandes écoles. Nous continuerons à réclamer pour ces personnes une formation spécifique et un emploi durable.

Sur la sécurité routière, le CG en charge des voies départementales doit développer des dispositifs de sécurité passifs sur ses routes et, améliorer la formation les enfants à la sécurité dans les collèges.

Sur l'accessibilité : Les bâtiments publics pourraient faire l'objet d'une aide ciblée aux communes. Le Conseil Général devrait éventuellement prévoir la nécessité pour les communes de présenter un pourcentage obligatoire de demande de participation à des travaux d'accessibilité sur les voiries communales.

Questionnaire à retourner avant le 18 Mars 2011

Merci

M/Mme *Jean Raymond Vinciguerra* Candidat (e) aux Elections Cantonales

Adresse :

.....

Tel : Mail